

## VILLE DE CLERMONT-FERRAND

### AGENDA 21 DEMARCHE D'ACHATS DURABLES

Fiche d'identité :  
Serge Godard (PS)  
Puy-de-Dôme (63)  
120 000 habitants

La ville de Clermont-Ferrand mène une politique active depuis le début des années 1990 en faveur de la protection de l'environnement et du cadre de vie. Cet engagement s'est traduit par la Charte d'Aalborg (1997), le plan « Energie + » (2002) et l'élaboration d'un Agenda 21 (2003 et 2006) récompensé par les rubans du développement durable et labellisé par le MEEDDAT. Cette année, la ville nous présente sa politique d'achats éco-responsables.

#### Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable

<p><b>Impulsion politique</b></p>	<p>Le développement durable à Clermont s'appuie sur une très forte volonté politique des élus et notamment du 1<sup>er</sup> magistrat Serge Godard. Convaincu de la première heure, il s'illustre aussi bien sur la scène nationale que locale, en présidant le comité de pilotage de l'Agenda 21.</p>
<p><b>Pilotage du projet</b></p>	<p>Le projet repose sur un Comité de pilotage « développement durable » composé du maire, de l'adjoint à l'écologie urbaine et au développement durable, des représentants du cabinet du maire, de la direction générale des services et de la direction santé-environnement. Son objectif : coordonner et suivre les actions menées par les services municipaux. Pour la politique achats, l'adjoint aux finances et aux marchés publics a été associé.</p> <p>Sur le plan technique, une mission transversale a été créée. Elle représente la mission développement durable (MDD), le service achats marchés (SAM) et la mission achats des services techniques (MAST). Cette équipe coordonne la réflexion avec l'ensemble des services et évalue les résultats obtenus.</p>
<p><b>Mobilisation des équipes internes</b></p>	<p>Pour faciliter l'appropriation des nouvelles procédures d'achats, des formations ont été conduites auprès des agents (opportunités du code des marchés publics, éco-responsabilité des pratiques, analyse du cycle de vie des produits, ...). Pour les ingénieurs et les techniciens, des séances spécifiques sont régulièrement conduites pour les informer des évolutions technologiques et des offres disponibles sur le marché.</p> <p>Dans un objectif de capitalisation des connaissances, un système de partage des données et de veille a été mis en œuvre sur l'Intranet (ECOMEMO).</p> <p>Une rubrique spécifique consacrée aux gestes et pratiques éco-responsables est désormais inclus dans le journal interne.</p>
<p><b>Education et mobilisation des partenaires et des citoyens</b></p>	<p>Pour coordonner la demande (critères d'éco-responsabilité dans les marchés publics) et l'offre, plusieurs actions ont été menées auprès des fournisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des séances d'information générale (Par exemple, pour le marché du bâtiment, une réunion rassemblant 90 PME et artisans a été organisée début 2009 pour les informer des nouveaux critères de développement durables inscrits à la valeur technique des marchés) ;</li> <li>- des consultations techniques en amont des marchés pour comprendre les contraintes des fournisseurs et identifier leurs réponses aux enjeux du</li> </ul>

	développement durable.  Cette démarche de mobilisation s'inscrit plus largement dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi réalisée en partenariat avec la Diren Auvergne, la fédération française du bâtiment Auvergne et une soixantaine de chefs d'entreprise.
<b>Concertation</b>	En interne, des groupes de travail ont été menés au sein des services. Composés de la mission transversale et du service concerné par le produit (ou la prestation), l'objectif est d'analyser les possibilités sociales et environnementales de la commande. Dans certains cas, le service prévention-sécurité et la médecine professionnelle sont associés.
<b>Evaluation</b>	Le suivi et l'amélioration du projet s'inscrit dans l'évaluation globale de l'Agenda 21 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un tableau de bord comportant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chacune des actions ;</li> <li>- des réunions de travail (une fois par an) mobilisant les services municipaux, la Communauté d'agglomération de Clermont Ferrand, l'ADEME, la DIREN, le Conseil régional, le Conseil général, les comités de quartier et les associations.</li> </ul> En ce qui concerne la politique d'achats durables, la mission transversale réalise tous les ans un bilan des marchés incluant des clauses sociales et/ou environnementales.

### Vision stratégique et plan d'actions

<b>Axes stratégiques et plan d'actions</b>	<p>L'Agenda 21 de Clermont se décline en 3 thèmes, 12 orientations et 25 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une gouvernance participative et éco-citoyenne ;</li> <li>- La valorisation des ressources locales, moteur du développement durable ;</li> <li>- Un projet urbain durable, qualité de vie et solidarité.</li> </ul> <p>Depuis février 2009, cette démarche s'inscrit dans une vision européenne, avec la signature de la Convention des Maires sur le changement climatique. La ville s'engage ainsi à dépasser les objectifs du paquet énergie climat (rappel : réduire de 20% les émissions de CO2 d'ici à 2020). La politique d'achats durables s'inscrit parfaitement dans cet objectif.</p>
--	--

### Actions réalisées, exemplarité et innovations

Axes retenus	Actions engagées	Résultats obtenus
<b>Exemplarité de l'administration</b>	<b>Parc automobile : politique d'achats orientée uniquement vers l'acquisition de véhicules neufs utilisant de préférence des énergies non polluantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 42 % de véhicules propres sur le parc des véhicules légers et utilitaires en 2008 (vs. 25% en 2007) ;</li> <li>- stabilité des consommations (entre 2004 et 2008) des véhicules légers et utilitaires malgré l'augmentation des prix des carburants de 40 %</li> </ul>
	<b>Mesures résultant du groupe de travail « Papier Impression »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dématérialisation des échanges et de la communication interne à la municipalité et ses réseaux ;</li> <li>- utilisation d'enveloppes multidestinataires en interne ;</li> <li>- achat d'imprimantes recto-verso, avec une étiquette de sensibilisation sur les économies de papier, et d'encre ;</li> <li>- résultats sur la consommation de papier à venir</li> </ul>

	<b>Groupes de travail conclus ou en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- éclairage public ;</li> <li>- produits phytosanitaires ;</li> <li>- denrées alimentaires ;</li> <li>- jeux pour aires de jeux ;</li> <li>- papier et encre d'impression.</li> </ul>
	<b>2009 : poursuivre la constitution et les travaux des groupes de travail (GT)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- création du GT « Véhicules propres » : analyse de l'offre et information régulière des élus ;</li> <li>- élargissement du GT « produits phytosanitaires » à toutes les directions concernées afin de traiter tous les espaces verts ;</li> <li>- Création d'un GT « Bâtiment » ;</li> <li>- Création d'un GT « Travaux publics » ;</li> <li>- Elargissement du GT « Papier impression ».</li> </ul>
	<b>2009 : améliorer le travail en réseau</b>	Chartes de partenariat avec les fédérations du bâtiment et des travaux publics.
	<b>Introduction de critères développement durable dans les marchés publics</b>	18 marchés passés en 2008 avec les critères développement durable.
	<p><b>Réalisé : Les marchés ayant fait l'objet d'une première démarche « achats durables »</b></p> <p>Ces marchés ont fait l'objet de clauses environnementales soit en critère de choix des offres, soit en spécifications techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- acquisition de jeux et jouets ;</li> <li>- impression du magazine municipal d'information ;</li> <li>- travaux de sérigraphie ;</li> <li>- agenda du maire 2008 ;</li> <li>- produits de nettoyage des locaux ;</li> <li>- prestation de nettoyage de locaux sportifs ;</li> <li>- mâts d'éclairage public ;</li> <li>- sacs de médiation canine ;</li> <li>- travaux de réhabilitation d'un groupe scolaire ;</li> <li>- achat de carburants et chauffage des bâtiments au fioul ;</li> <li>- décapage de trottoirs, chaussées et places pavées ;</li> <li>- enlèvement de graffiti et d'affichage sauvage sur les bâtiments publics et privés ;</li> <li>- matériel informatique : ordinateurs, ordinateurs portables, copieurs, encres ;</li> <li>- produits réactifs pour analyse de laboratoire</li> </ul>
	<b>Méthode et outil de la politique d'achats durables : LA FICHE NAVETTE</b>	<p>La fiche navette est conçue pour circuler entre les services concernés par un marché ; elle comporte plusieurs parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la définition des besoins (par le service acheteur et le SAM ou la MAST) ;</li> <li>- l'analyse des modalités d'insertion des clauses du développement durable (par la MDD) ;</li> <li>- la rédaction du dossier de consultation des entreprises, avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; insertion des spécifications techniques dans les modalités d'exécution du marché ;</li> <li>-&gt; et/ou insertion des critères de sélection des candidats lors de la procédure ;</li> <li>-&gt; et/ou critères de choix des offres lors de la procédure ;</li> </ul> </li> <li>- l'évaluation, après exécution du marché, par le service acheteur et par les services SAM ou MAST</li> </ul>

	<p align="center"><b>Méthode et outil de la politique d'achats durables : LE CLASSEUR ECOMEMO</b></p>	<p>Constitué de fiches, l'objectif du classeur est de mutualiser les connaissances, en créant un classeur commun à tous les services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les services à inclure des clauses d'achats éco-responsables dans leurs marchés ;</li> <li>- Recenser les comportements éco-responsables adoptés par les services ;</li> <li>- Etre à la disposition de tous les agents : les fiches sont mises en ligne sur l'Intranet de la Ville.</li> </ul> <p>Le principe de réalisation d'une fiche : A chaque nouveau marché, l'équipe pilote se réunit avec le service demandeur, pour aboutir à l'édition d'une fiche ECOMEMO. Cette fiche est mise en ligne dès que le marché incluant des clauses développement durable est lancé. A mesure de l'avancement du classeur, les fiches navettes n'auront plus lieu d'être. Seul le classeur ECOMEMO restera l'outil commun.</p>
-	<p align="center"><b>Production d'eau chaude sanitaire solaire pour les crèches Saint Jacques et Sully</b></p>	<p>L'installation de 12 panneaux solaires soit 30 m<sup>2</sup> permet de répondre à 44% des besoins annuels en eau chaude sanitaire. La production annuelle est d'environ 16550 kWh (soit l'équivalent de 1740 litres de fioul substitués), ce qui permet d'éviter localement le rejet de 4,6 tonnes de CO<sub>2</sub>.</p>
	<p align="center"><b>Production d'eau chaude sanitaire solaire pour le vestiaire du stade Leclanché</b></p>	<p>L'installation de 12 panneaux solaires de 2,2 m<sup>2</sup> soit 26 m<sup>2</sup> permet de répondre à 25% des besoins annuels en eau chaude sanitaire. La production annuelle est d'environ 12800 kWh (soit l'équivalent de 1350 litres de fioul substitués), ce qui permet d'éviter localement le rejet de 3,6 tonnes de CO<sub>2</sub>.</p>
	<p align="center"><b>Réhabilitation HQE pour le CPIE de Theix</b></p>	<p>Le CPIE a été équipé de 3 systèmes de production d'énergie propre : une chaudière à bois assurant la production de 24000 kWh par an, 4m<sup>2</sup> de panneaux solaires produisant 2000 kWh, et 34 m<sup>2</sup> de mur trombe (capteur-accumulateur) produit 750 kWh. Cette production se substitue à l'usage de 26050 litres de fioul, évitant la production de 26 tonnes de CO<sub>2</sub>.</p>
	<p align="center"><b>Rénovation de panneaux solaires dans le quartier Saint-Jacques</b></p>	<p>En 2005, 137 panneaux solaires de 2,5 m<sup>2</sup> soit 343 m<sup>2</sup> ont été rénovés ou installés en collaboration avec Logidôme. Ces installations produisent annuellement environ 215800 kWh, soit l'équivalent de 22700 litres de fioul substitués couvrant 35% des besoins annuels en eau chaude sanitaire. Cette production évite l'émission de 65 tonnes de CO<sub>2</sub>.</p> <p>En 2006, 5 nouveaux lieux ont bénéficié de la démarche : une piscine municipale, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion, le centre de maintenance du tramway, et deux crèches municipales.</p>

	<b>Réalisation de diagnostics énergétiques sur des bâtiments communaux et thermographie. Mise en œuvre de travaux recommandés</b>	19 648 m2 de combles isolées sur les bâtiments publics
<b>Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles</b>	<b>Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Montferrand</b>	Objectif : valoriser et réhabiliter l'environnement public et le patrimoine
	<b>Economies d'énergie et d'eau</b>	Objectif : réduire de 10% les consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics
	<b>Constitution début 2008 d'un groupe de travail visant à réduire les produits phytosanitaires</b>	Résultats à venir
	<b>Partenariat étroit avec le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne</b>	Conventions passées : - préservation des captages d'eau potable sur le Val d'Allier ; - préservation des abricotiers sur le futur quartier de Trémonteix ; - entretien et sensibilisation sur le site naturel Natura 2000 du Puy de Crouël ; - entretien et sensibilisation sur un site remarquable : la source de la Poix
<b>Lutter contre les exclusions et les discriminations</b>	<b>Création d'une « Cellule Bruit »</b>	Objectif : traiter les dossiers et plaintes nécessitant une approche transversale
	<b>Clauses d'insertion sociale dans les travaux publics</b>	Mise en application de clauses d'insertions dans les marchés de travaux - relatifs à la construction du Tramway sous maîtrise d'ouvrage du SMTC - concernés par des financements ANRU
	<b>Centre d'information pour les retraités</b>	- Création d'un centre local d'information et de coordination à la maison du retraité
	<b>Plan « internet pour tous »</b>	- Organisation de séances de formation et ouverture de 22 lieux d'accès publics.
	<b>Dans le cadre de la loi PMR de 2005, création d'une commission communale d'accessibilité et de 3 groupes techniques</b>	Groupes de travail : - accueil des enfants dans les centres de loisirs - cadre bâti - espace public et voirie Diagnostics réalisés pour les 3 groupes techniques - estimation globale des travaux - réalisation d'une passerelle avec rampe d'accès à la maison des sports
	<b>Elargissement du cadre d'application de la loi sur l'insertion sociale dans le cadre du renouvellement urbain</b>	Cadre d'application élargi par Clermont Ferrand à tous les marchés de travaux appropriés et aux marchés de nettoyage
<b>Education au développement durable</b>	<b>Constitution d'un groupe de travail « communication » visant à sensibiliser les agents et usagers aux économies d'énergie</b>	Résultats à venir

**Commentaires :**

**Contact :**

Christian Barbalat

0473426112

[cbarbalat@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:cbarbalat@ville-clermont-ferrand.fr)

[www.ville-clermont-ferrand.fr](http://www.ville-clermont-ferrand.fr)